

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS363

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 47, substituer aux mots :

« de ses membres »,

les mots :

« des membres de cette commission ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.